

# Le bac / Sac à ordures ménagères

Les autres déchets ménagers non recyclables sont à déposer dans le bac/sac traditionnel. En cas de doute il est préférable d'utiliser ce bac/sac plutôt que le contenant de collecte sélective.



## Trucs et astuces

Pensez à rentrer votre bac dès que possible après la collecte !

Les gravats et déchets verts doivent être apportés en déchèterie.



# Les autres déchets spécifiques...

## Les déchets d'équipements électriques et électroniques "1 acheté, 1 repris"

Lorsque vous achetez un nouveau téléphone portable, un lave-linge, un réfrigérateur... , le vendeur doit reprendre l'appareil usagé, et ce à titre gratuit. Vous pouvez aussi l'apporter en déchèterie.



## Les encombrants

Outre l'apport en déchèterie, vous pouvez faire appel à des associations. Une liste non exhaustive de ces associations est disponible à Saint-Étienne Métropole.



## Les déchets de soins

Afin de connaître les modalités de collecte de déchets de soins pour les patients en auto-traitement, contactez Saint-Étienne Métropole. Pour plus d'infos : <http://www.dastri.fr>

Les boîtes de médicaments (emballages en carton) sont à déposer dans le bac/sac jaune. Les médicaments sont à ramener en pharmacie.

## Les piles, les lampes et les néons

Ils sont acceptés en déchèteries ou peuvent être rapportés dans les magasins. Des bornes prévues à cet effet sont souvent mises en évidence à l'entrée des supermarchés.



## Les pneus

Lors d'un nouvel achat, le garagiste est tenu de reprendre les pneus.



## Le textile, les jouets, les meubles...

Plutôt que de les jeter, vous pouvez donner vos anciens vêtements, jouets ou meubles à des associations caritatives. Pour les textiles, vous pouvez aussi les déposer dans le conteneur le plus proche de chez vous. Pour avoir la liste des points de dépôts, contactez Saint-Étienne Métropole. Pour avoir la liste des points de dépôts : [www.agglo-st-etienne.fr](http://www.agglo-st-etienne.fr)